



Monsieur Alexandre PORTIER Ministre délégué,
chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 21 novembre 2024

Objet : Demande d'audience sur la situation des personnels AESH

Monsieur le ministre délégué, chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel

Depuis de nombreux mois, nos organisations réunies en intersyndicale AESH, ont mis en évidence les difficultés pour les AESH à exercer leurs missions dans des conditions qui soient à la hauteur des enjeux.

Leur métier est indispensable à la réussite de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le volume croissant du nombre d'élèves en témoigne. Ces personnels sans statut, à qui on impose le temps incomplet, souffrent d'un manque de considération sur bien des aspects.

Les collègues voient leurs conditions de travail se dégrader rentrée après rentrée. Le nombre d'élèves accompagnés se multiplie, les profils sont de plus en plus complexes, les interventions sur plusieurs lieux deviennent courantes. S'ajoute la mise en place catastrophique de l'organisation du temps méridien.

Les premiers retours des expérimentations PAS n'augurent rien de très positif tant pour les AESH que pour les collègues enseignants adjoints et spécialisés (notamment ceux et celles exerçant en RASED).

Et enfin, une certaine crispation anime les collègues quant à la gestion inégale des jours de fractionnement d'une académie à l'autre. Pourtant cette question avait reçu l'engagement auprès des rectorats de vos services sur le rappel des obligations réglementaires.

Le métier d'AESH souffre d'un manque d'attractivité, l'affichage du ministère de création de 2000 postes supplémentaires peut se confronter rapidement à la difficulté croissante qu'ont les académies à recruter.

Afin d'évoquer tous ces sujets, l'intersyndicale souhaite être reçue rapidement en audience, avant les vacances de Noël.

Pour rappel, les revendications premières des AESH restent :

- La création d'un statut de la fonction publique de catégorie B ;
- L'augmentation réelle et significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- La garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures ;
- L'abandon des PIAL et de la mutualisation des moyens.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre délégué, l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.

Benoit Teste pour la FSU

Maxime Pedro Sanchez pour la Fnec FP FO

Isabelle Vuillet pour la CGT Educ'action

Danielle Arnaud pour le SNALC

Maud Valegeas pour Sud Éducation

Contact pour le SNALC : aesh-avs@snalc.fr